RW/933/2024/4088/11738/1

Lot 1

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Seul l'abattage manuel est autorisé (raison) // Fortes dimensions au pied, non mécanisable - Interdiction temporaire d?exploitation : nidification // Date : 15 février au 15 juillet - Pas de prorogation possible (en raison de) // décapitalisation urgente - Mesure au ruban - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage (cf. clauses techniques en annexe) - Recoupe des grumes à 21 m - Le contrôle des dimensions et des volumes des grumes doit être réalisé sur arbre entier ébranché, non débardé, sur coupe et avant découpe éventuelle

Nombre d'arbres total	22	--
Volume grumes	283,523	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	283,523	m³
Cube moyen	12 887	dm³
Circonférence moyenne	300,909	cm
Surface de coupe	14,587	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	--
Triage	Triage De Cedrogne	--
Propriétaire	Bruges Cpas	--
Lieu(x)-dit(s)	OLINFOY, AU ROUAI	--
Vente	Vente du CPAS de Bruges Vendredi 22 novembre 2024 à 10:30 Restaurant des Contes de Salme	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Douglas Amélioration Normal Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m^3)
235	1	
		6,891
255	2	
275	1	
285	3	
295	1	
305	5	
315	3	
325	5	
355	1	
		276,632
Total grumes	**22**	**283,523**
Houppiers/Taillis	-	